

SASU 2G
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : Les Prunhes 12210 LAGUIOLE

En voie de formation au RCS de RODEZ

<p>PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 7 AOÛT 2024</p>

Le sept août deux mille vingt-quatre à huit heures, l'associé fondateur de la SAS à associé unique 2G s'est rendu au siège social, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant:

- 1) Adoption définitive des statuts
- 2) Nomination et rémunération du dirigeant
- 3) Accomplissement des formalités de constitution

*** PREMIÈRE DÉCISION : *Adoption définitive des statuts***

Après lecture attentive, Monsieur Guillaume GRAL, associé fondateur de la SASU 2G se prononce sur l'adoption définitive des statuts de ladite société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de procéder à la signature des statuts.

Cette décision est adoptée.

*** DEUXIÈME DÉCISION : *Nomination et rémunération du Président***

Il est décidé de nommer Monsieur Guillaume GRAL demeurant au 4 allée de l'Amicale 12210 LAGUIOLE aux fonctions de Président de la S.A.S. 2G.

Ses fonctions de Président prennent effet le jour de l'immatriculation de la S.A.S. et sont fixées pour une durée indéterminée.

L'associé unique, déclare ne pas percevoir de rémunération au titre de ses fonctions de Président de la SASU 2G.

Cette décision est adoptée.

*** TROISIÈME DÉCISION : *Accomplissement des formalités de constitution***

L'associé unique décide de se confier le soin d'accomplir les formalités consécutives à la constitution de la SASU, à savoir :

- Faire paraître un avis de constitution dans un journal d'annonces légales,
- Accomplir les formalités nécessaires à l'immatriculation de la SASU au Centre de formalités des entreprises et au Registre du commerce et des sociétés,
- Ouvrir un compte bancaire au nom de la SASU,
- Déclarer l'existence de la SASU auprès des tiers intéressés.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à huit heures trente minutes.

Fait à LAGUIOLE,
Le 7 août 2024,
En trois exemplaires.

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »
« Bon pour acceptation de mes fonctions de Président »
Monsieur Guillaume GRAL
« lu et approuvé »
« Bon pour acceptation de mes
fonctions de Président »

